



INFORUP

Semaine du 4 au 8 mars 2019

LES EURODÉPUTÉS DE LA COMMISSION DE LA PÊCHE ADOPTENT LE RAPPORT SUR LE FEAMP POST-2020

Jeudi 7 mars, la commission de la pêche (PECH) du Parlement européen a adopté le rapport de l'eurodéputé Gabriel Mato (espagnol du PPE, groupe majoritaire de centre-droit) sur le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2021-2027. Ainsi, la commission PECH s'est prononcée en faveur d'une hausse de presque 10% de l'enveloppe totale du FEAMP par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne, la portant à 6,8 milliards d'euros en prix constants. Elle a également adopté la création, au sein du FEAMP, d'un nouveau chapitre consacré aux RUP, en tenant compte des préoccupations des membres d'Eurodom : (1) l'allocation est portée à 146 500 000 € en prix constants (la Commission proposait 131 000 000€), ce qui représente également une hausse de l'enveloppe par rapport au niveau de la période 2014-2020 ; (2) le plafonnement de 50% des Plans de compensation des surcoûts (PCS), proposé par la Commission, a été supprimé et chaque Etat membre pourra décider du niveau de compensation souhaité pour ses RUP ; (3) la fongibilité des enveloppes entre RUP d'un même Etat membre est actée ; (4) la Commission pourra adopter des actes délégués afin d'approuver ex-ante le cadre méthodologique du calcul des PCS, ce qui pourrait contribuer à apporter la sécurité juridique nécessaire à ce type de mesures. Par ailleurs, la commission PECH a souhaité que les crédits du FEAMP puissent être utilisés pour financer le renouvellement de la flotte de pêche des RUP et la construction ou la modernisation des ports de ces régions. Quelles sont les prochaines étapes ? Ce rapport devrait être voté en première lecture lors de la dernière séance plénière du Parlement européen à Strasbourg avant les élections, la semaine du

15 avril. Si tel était le cas, le nouveau Parlement fraîchement élu en mai serait donc tenu de repartir de cette version du rapport telle qu'approuvée en plénière. Cependant, la mise en œuvre du nouveau FEAMP restera conditionnée – et pourrait donc être retardée – à la fois par les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil et la Commission (trilogues) sur ce texte et par les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, qui sont censées aboutir à la fin de l'année 2019 mais dont l'issue est encore incertaine.

LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE LE TEXTE CODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'AGENCE EUROPÉENNE DE CONTRÔLE DES PÊCHES : Mardi 5 mars, les gouvernements nationaux des Etats membres de l'Union européenne ont adopté le texte codifiant le règlement 768/2005 relatif à l'Agence européenne de contrôle des pêches. Le nouveau texte vise à clarifier et à rationaliser ce règlement. Cette Agence, qui a son siège à Vigo (Espagne), organise la coordination opérationnelle des activités de contrôle et d'inspection des pêches menées par les Etats membres et les aide à coopérer pour assurer le respect des règles de la Politique commune de la pêche (PCP). Cette Agence joue un rôle important dans les contrôles régis par le règlement 1224/2009 actuellement en cours de révision et qui devrait être mis au vote en commission de la pêche du Parlement européen le 25 mars prochain.

LES ÉTATS-UNIS ET LE ROYAUME-UNI POURSUIVENT LEURS DISCUSSIONS EN PRÉVISION DE LEUR RAPPROCHEMENT POST-BREXIT : D'un côté, l'incertitude demeure totale quant aux conditions et à la date de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (cf InfoRup 01/03/2019). De l'autre, les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Europe sont en débat, et tardent à passer un cap significatif. Mais en parallèle, Londres et Washington avancent vers un accord de libre-échange, avec la publication par les Américains de leurs objectifs de négociation en fin de semaine dernière. Parmi ces objectifs, on retrouve des préoccupations similaires à celles énoncées dans le cadre des négociations avec l'Union européenne, comme un accent particulier mis sur l'agriculture. Aujourd'hui, le Royaume-Uni importe 30% de ses produits agroalimentaires depuis l'Europe contre seulement 4% depuis les Etats-Unis. Robert Lighthizer du bureau du Représentant américain au commerce entend bien récupérer une partie de ce marché grâce au futur accord de libre-échange. Pour

réduire les coûts de pénétration du marché et faciliter les échanges, les Etats-Unis souhaitent l'élimination des droits tarifaires, mais également une homogénéisation des normes sanitaires et phytosanitaires, et veulent permettre l'exportation de produits génétiquement modifiés (OGM).

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL POUR L'AFRIQUE RURALE :

Le groupe de travail pour l'Afrique rurale a présenté son rapport final, jeudi 7 mars, en commission Agriculture du Parlement européen. Le rapport de ces experts africains et européens prévoit un plan d'action pour renforcer la coopération entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique pour développer un secteur agroalimentaire durable en Afrique. L'objectif prioritaire de ce groupe de travail est de permettre à l'Afrique de transformer rapidement son économie et son industrie agroalimentaire pour sécuriser les emplois et les revenus, compte tenu de l'explosion démographique du continent. Le rapport organise quatre domaines d'actions stratégiques à moyen et long termes : création d'emplois, actions pour le climat, transformation durable de l'agriculture africaine et développement de l'industrie alimentaire et des marchés alimentaires en Afrique. Les mesures proposées comprennent 1) une procédure rapide de financement pour les projets se rapportant à l'alimentation 2) le soutien à l'agriculture familiale 3) le développement de l'industrie alimentaire en Afrique, comprenant le développement du commerce intra-africain de produits alimentaires 4) le renforcement du soutien des investissements privés qui soutiennent le développement du secteur agroalimentaire par des stratégies durables en termes de création d'emplois et de sécurité alimentaire. Selon les recommandations du groupe d'experts, l'Afrique et l'UE devraient développer un partenariat à trois niveaux: interpersonnel, interentreprise et intergouvernemental. Un dialogue multipartite serait ainsi institué à tous les niveaux, local tout d'abord, et permettrait un rapprochement entre les sociétés, les milieux d'affaires et les gouvernements d'Afrique et d'Europe. En se fondant sur des recommandations à court terme, la Commission européenne commencera par mettre en application 1) les projets de jumelages et d'échanges entre les organismes agricoles africains et européens 2) une plateforme Afrique-UE sur le secteur agroalimentaire et 3) des pôles d'innovation pour regrouper des systèmes nationaux de recherche. Par ailleurs, la Commission lancera une consultation en ligne afin de recueillir les réactions des parties prenantes sur l'approche stratégique adoptée par le groupe de travail et sur l'état des lieux des échanges et de la coopération dans le secteur agroalimentaire entre les deux continents. Les résultats de cette consultation seront pris en compte lors de la troisième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture, qui devrait se tenir à Rome en juin 2019. L'industrie agroalimentaire durable

africaine est un secteur au potentiel d'emploi important et l'Afrique doit développer aussi bien ses marchés d'exportation que ses activités intra-africaines, selon le groupe d'experts.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 11 AU 15 MARS 2019

| | PARLEMENT EUROPEEN | COMMISSION EUROPEENNE | AUTRES ORGANES EUROPEENS | AUTRES ÉVÉNEMENTS |
|---------------------------------|---|-----------------------|--------------------------|---|
| Lundi 11/03 | Séance plénière à Strasbourg | | | |
| Mardi 12/03 | Séance plénière à Strasbourg Accord de partenariat volontaire UE-Viêt Nam sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux | | | |
| Mercredi 13/03 | Séance plénière à Strasbourg Règles relatives au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union | | | |
| Jeudi 14/03 | Séance plénière à Strasbourg | | | CESE, à Bruxelles Faire des zones rurales les moteurs d'une Europe durable |
| Vendredi 15/03 | | | | |